

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 3 JUILLET 2023, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 26 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, BURDET Nelly, JOGUET Mathieu, VIARD-GAUDIN Eliette, MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES : Mme VIBERT Séverine par Mme MOLLIET Gisèle
Mme PALLUEL-BLANC Célia par Mme BURDET Nelly
Mme CRESSENS Annick par Mme VIARD-GAUDIN Eliette

ABSENTS : Mme HORNECKER Justine
M. BLANC Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROUX-NOUVEL Florence

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'initiative de l'Association des Maires de France s'agissant de l'organisation de rassemblements devant les mairies en soutien aux élus municipaux, ce lundi 3 juillet à 12H. Il donne lecture du texte préparé par l'Association au regard de la situation en France :

« Nous remercions les élus et citoyens présents.

*Ensemble, il s'agit de manifester **notre soutien indéfectible à la République.***

A la base de notre République, le Maire et les élus municipaux incarnent le premier mètre de la démocratie, la Mairie constitue votre service public de proximité.

Nous sommes là pour refuser que quiconque s'attaque aux bases de notre République.

C'est sur ces bases que nous construirons un destin commun et nul ne pourra détruire cette richesse en partage.

Ce à quoi nous avons assisté depuis plusieurs jours nous atterre et nous scandalise. La colère suite à la mort du jeune de 17 ans à Nanterre pas plus

que celle, cette nuit, d'un jeune sapeur-pompier de 24 ans à Saint-Denis ne justifient l'escalade des faits ignobles de ces derniers jours, ciblant les commerces de proximité, les services publics, les Mairies.

Des agressions verbales aux violences physiques, des intimidations aux destructions, maintenant, cela suffit !

Cessons de mettre le feu à notre Maison Commune !

Nous en appelons à des décisions fortes pour protéger et soutenir les élus locaux, à la base de pacte républicain.

La République et la Démocratie ne sont pas des concepts, mais **des pratiques auxquelles il nous appartient collectivement de donner vie et réalité**, par **l'éducation** renforcée, base de tout projet de société humaine, par **la justice** adaptant sa réponse avec fermeté, par la construction de **la cohésion sociale** et de **la confiance** dans nos institutions, au premier rang desquelles **les milliers de bénévoles et élus municipaux** œuvrant chaque jour pour l'amélioration de notre quotidien.

C'est cela que nous sommes venus dire, **nous ne céderons à aucune tyrannie.**

Nous avons la capacité de vivre et de faire ensemble une société du respect, du droit et des devoirs, il faut que chacun nous en donne la force et les moyens.

Vive la République. Vive la France ! »

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, une demande d'autorisation de défrichement pour des parcelles situées à la Tétaz.

➤ **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SEMAB SAISON 2022/2023**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'affermage, liant la Commune de Beaufort et la SEMAB pour l'exploitation du domaine skiable d'Arêches-Beaufort, prévoit que l'exploitant présente devant le Conseil municipal, chaque année, le bilan d'activités de l'année écoulée.

Monsieur Laurent FILLON, Directeur de la SEMAB, présente le bilan de la saison d'hiver 2022/2023, ainsi que le bilan des travaux réalisés par la commune et la SEMAB sur le domaine skiable : pistes, garage, caisses du Planay, bâtiment du Planay, neige de culture,

La saison s'est caractérisée par des conditions météorologiques perturbées et des variations de températures très fortes et rapides : pluies intenses avant Noël (lessivage du manteau neigeux et dégradations des terrains) et tempête (fermeture totale des installations sur 2 jours). Les week end de janvier et mars ont été globalement mauvais. Quant aux vacances d'hiver, elles ont bénéficié d'une belle météo et d'un enneigement satisfaisant.

Le nombre de journées skieurs s'élève à 228 570 et est en diminution de 10 % par rapport à la saison 2021/2022 tout comme le nombre total de passages aux remontées mécaniques (2 152 071).

3 043 heures de damage ont été réalisées sur l'ensemble du domaine (soit – 26% par rapport à la saison 2021/2022 qui s'explique par les conditions d'enneigement), pour un coût équivalent à la saison dernière au regard du prix croissant du GNR.

La production de neige de culture a atteint un volume de 40 230 M3 d'eau consommée (en hausse de 38%) en deux campagnes de production.

Le domaine nordique de Marcôt a bénéficié d'une période d'ouverture courte (47 jours, 94 jours en 2021/2022), générant un chiffre d'affaires de 18 320 € (presque équivalent à la saison dernière grâce aux achats des nordic pass).

L'enquête satisfaction clients (585 réponses) place la station d'Arêches Beaufort au 6eme rang des 22 stations du panel avec une note de 8,5 sur 10.

Le chiffre d'affaires s'élève à 4 451 994 €TTC (4 623 991€ en 2021/2022), soit une baisse du Chiffre d'affaires de 3,7% (pour rappel les tarifs ont été augmentés de 5 %). Ces chiffres se situent dans la moyenne de l'ensemble des stations. Il est précisé que 51 % du chiffre d'affaires est réalisé pendant les 4 semaines des vacances de février. Le nombre de jours d'exploitation est de 107 (fermeture du domaine skiable le 2 avril 2023, en anticipation afin de contribuer au plan de sobriété énergétique et pas de préouverture en décembre).

La consommation d'électricité a été réduite de 8% mais son coût a atteint 579 000 € sur la saison (soit 5,4 fois plus que la saison passée) : cette charge importante conduira la SEMAB à présenter un résultat déficitaire sur l'exercice de 400 000 €. S'agissant des prévisions pour la saison 2023/2024, le contrat de fourniture d'électricité est en cours de consultation avec des prix en faible baisse.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activités de la SEMAB pour la saison 2022/2023

➤ **VALIDATION DES TARIFS "SPECIAUX " (GROUPES, SCOLAIRES, ...) AINSI QUE DES TARIFS DU SKI DE FOND POUR LA SAISON 2023/2024**

Le Conseil prend connaissance des propositions du Conseil d'Administration de la SEMAB s'agissant des tarifs spéciaux (groupes, scolaires,) ainsi que des tarifs du ski nordique pour la saison 2023/2024 étant précisé que les tarifs publics ont augmenté de 9%. Le conseil souhaite que les tarifs des forfaits enfants et étudiants soient maintenus respectivement à 100 € (unanimité) et 200 € (2 abstentions), les tarifs nordiques étant validés à l'unanimité.

M. Jean Pierre MIRABAIL, Président de la SEMAB informe le Conseil que, suite à une décision du Conseil d'administration de la SEMAB, l'accès du public de la Pierra Menta hiver aux remontées mécaniques (notamment le samedi) sera désormais payant.

➤ **AUTORISATION DE DEFRICHEMENT PARCELLES J 318 ET 124**

Le Conseil autorise M le maire à déposer un dossier de demande de défrichement sur les parcelles communales section J n° 318 et 124 pour installer les containers de stockage de matériels de la SEMAB.

➤ **VALIDATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 AU TITRE DU DISPOSITIF « CANTINE A 1€ »**

Le Conseil valide la reconduction de la tarification sociale de la restauration scolaire mise en place en janvier 2023 en réactualisant les tarifs (tableau ci-dessous)

Quotient familial	Jusqu'à 664 €	665 à 1 000 €	1 001 à 1 350 €	+ de 1 351 €
Tarif / repas	0,85 €	1 €	3,70 €	4,89 € ou 5,28 € (repas au Collège)

Le sujet des tarifs applicables aux repas occasionnels sera validé lors du prochain Conseil Municipal.

➤ **VALIDATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES (RENTREE 2023)**

Le Conseil valide les tarifs de l'accueil périscolaire qui s'établissent désormais à 3,20 € par session.

➤ **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les transferts de crédits (décision modificative budgétaire) pour le budget forêt (modification d'imputation), chauffage (crédit complémentaire), et général (intégration de la réhabilitation du stade de tir de Marcôt)

➤ **GLISSEMENT DES ILES : DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND VERT**

Le Conseil autorise à l'unanimité M le Maire à solliciter une subvention de l'Etat (Fonds Vert) pour le suivi de l'évolution du glissement de la Joux.

➤ **ACQUISITION D'UN PORTE OUTIL (DENEIGEMENT ET ESPACES VERTS)**

Le Conseil prend connaissance de l'analyse des offres pour l'acquisition d'un porte outil pour le déneigement et l'entretien des espaces verts et retient à l'unanimité l'offre de la Société SIVEMAT pour un matériel BOBCAT au prix HT de 107 450 €, la reprise étant de 12 000 €.

➤ **CREATION D'UNE PLAGE DE DEPOT POUR LE GLISSEMENT DE CRÊT BRON ET CREATION D'UN PARKING AU PLANAY**

Le Conseil prend connaissance de l'analyse des offres pour les travaux de création d'une plage de dépôt pour le glissement de Crêt Bron et d'un parking au Planay et du fait que l'entreprise ALPES TP a été retenue au montant de 61 814 € HT.

➤ **TRANSPORTS SANITAIRES DE BLESSES DOMAINE SKIABLE STATION D'ARECHES-BEAUFORT (2023/2027)**

Le Conseil prend connaissance de l'analyse des offres pour le transport sanitaire des blessés du domaine skiable pour la période 2023/2027 et retient (1 abstention) l'offre de l'entreprise Arly Ambulances.

➤ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ **DECISION S'AGISSANT DU DEVENIR DE LA MAISON DU DOCTEUR AVOCAT**

Le Conseil est informé des termes de l'acte notarié par lequel Mme AVOCAT Huguette a fait don le 29 décembre 2010 de sa maison située à Beaufort et notamment de la clause d'usage à respecter, à savoir : « la présente donation est faite à charge pour le donataire, qui s'y oblige expressément, d'affecter le bien donné pour des activités du secteur médico-socio-culturel au service de la population de la Commune de Beaufort, voir du canton ».

Afin de s'assurer de l'adéquation des différents projets en cours de réflexion avec cette clause, une analyse juridique est nécessaire. Le Conseil valide à l'unanimité l'engagement de cette démarche qui permettra de consolider le projet communal.

➤ **ETABLISSEMENT DE SERVITUDES DE PASSAGE SUR PARCELLES SECTION B N° 1792 ET 1793 SECTEUR HOTEL DE LA ROCHE**

Le Conseil prend connaissance du projet de délibération relative à l'établissement d'une servitude de passage sur les parcelles communales section B n° 1792 et 1793, parcelles jouxtant la parcelle indivi B n° 339 (accès situé entre l'Hotel de la Roche et le bâtiment VINCENZI), l'objectif étant de conforter l'accès et permettre ainsi notamment la circulation des véhicules des clients de l'hôtel de la roche et des riverains de cet accès, étant précisé que l'acte d'achat par la commune de la parcelle n°339 sera signé à l'automne 2023.

Le Conseil autorise (6 contre – 4 abstentions – 6 pour) l'établissement de cette servitude (la voix du maire étant prépondérante).

➤ **DECISION S'AGISSANT DE LA VENTE DE LA PARCELLE B 1397 (ENTRE EWELLIX ET LE GARAGE AVOCAT)**

Le Conseil prend connaissance de l'avis de vente de la parcelle communale d'une surface de 754 m² située entre le garage Avocat et le bâtiment EWELLIX, destinée à accueillir un projet à vocation artisanale ou commerciale (zone UE du PLU de la commune) et valide ce dernier.

La remise des candidatures est fixée au 13 septembre 2023.

➤ **APPLICATION DES REGLES DU PPR : ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU RELATIVE AUX HAUTEURS DES CONSTRUCTIONS**

Le conseil prend connaissance des objectifs de la modification simplifiée du PLU permettant d'augmenter les hauteurs maximales des constructions à concurrence de ce qui est imposé par le PPR au regard des risques d'inondation et valide à l'unanimité l'engagement de cette modification.

➤ **AUTORISATION DE DEFRICHEMENT LA TETAZ**

Le Conseil autorise à l'unanimité M le maire à déposer un dossier de demande de défrichement sur la parcelle communale section H n° 2710 pour créer une plateforme de stockage des matériaux issus du glissement des lles.

➤ **RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire avec le CDG73, permettant ainsi de prolonger la mission confiée au centre de gestion.

➤ **ADHESION A LA MISSION OBLIGATOIRE DE SERVICE « REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS » DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE**

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec le CDG73, à la mission référent déontologue pour les élus qui prend effet à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2027, et désigne en qualité de référent déontologue élu, le référent déontologue élu du Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon qui a été désigné par le CDG73.

➤ **REPRISE DE LA GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE DE BEAUFORT : CREATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE ET INFORMATION SUR LES CONVENTIONS DE GESTION A INTERVENIR AVEC ARLYSERE AGGLOMERATION**

Le Conseil, à l'unanimité, valide la création d'un poste de gestionnaire de la salle polyvalente, rattaché au service bâtiment, étant précisé que son financement sera intégralement assuré par Arlysère Agglomération, propriétaire de la salle dans le cadre de la convention de gestion qui sera validée lors du prochain Conseil Municipal. Il est rappelé que la commune de Beaufort a accepté d'assurer cette gestion dans le but d'apporter un service de proximité de qualité aux associations et usagers de la salle polyvalente.

➤ **POINT SUR LA REFLEXION RELATIVE A LA CREATION D'UNE POLICE MUNICIPALE**

M Le Maire présente au Conseil les enjeux et objectifs de la création d'une police municipale sur la commune de Beaufort ainsi que les missions qui lui sont dévolues tout comme le cout de ce service.

Un débat portant sur la nécessité de mettre en place une police au regard de la fréquentation croissante en saison et de la nécessité de disposer de moyens dédiés supplémentaires afin notamment de faire respecter les arrêtés municipaux s'engage.

La question du recours à un garde champêtre est également évoquée.
Cette question fera l'objet d'une réunion spécifique des élus dans l'été en vue d'une prise de décision au plus tôt.

➤ **COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

-tourisme

La présidente de la commission souhaiterait être consultée s'agissant des demandes d'arrêtés pour travaux qui ont un impact sur l'ouverture des commerces
Signalétique : installation à suivre des totems et de l'exposition à Méraillet, pose du panneau définitif de la zone de Marcôt réalisée,

-patrimoine

Fête de la moisson à la Cayère le 23 août 2023
Journées européennes du patrimoine le 16 septembre 2023
Réflexion à suivre autour d'une charte pour utilisation du four de la Cayère
Restitution par l'équipe de maîtrise d'œuvre du diagnostic et de la faisabilité du projet de réhabilitation de la ferme de la Cayère le mardi 11 juillet 2023

-Travaux

Les aménagements de voirie du secteur de l'hôtel de la roche devraient être terminés pour le 7 juillet
Toiture du bâtiment le Génépi terminée
Domaine skiable : l'optimisation des pompes en gare aval de la Télécabine du bois seront réalisés en juillet
Glissement de crêt bron et parking du Planay : les travaux démarrent le 10 juillet
La réfection du stade actuel de biathlon est prévue suite à la DM de ce jour pendant l'été 2023

Forêt-agriculture

Réflexion engagée pour l'obtention du label Bas Carbone dans le but d'obtenir des subventions pour la plantation d'arbres avec le soutien de la Compagnie des Alpes pour le montage du dossier

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- bilan de mi-mandat : il pourra être présenté lors du Conseil municipal du 7 août prochain tout comme les perspectives pour la fin du mandat
- Préparation de la rentrée scolaire 2023 et information sur la carte scolaire : les effectifs prévisionnels pour cette rentrée sont de 80 élèves à Beaufort répartis en 4 classes et 48 à Arêches répartis en 2 classes. Le Directeur académique des services de l'éducation nationale n'a pas donné suite aux demandes des enseignants et des élus d'ouvrir une classe à Arêches. Au regard des effectifs et de la structuration des deux écoles, il est convenu que toute nouvelle demande d'inscription sera affectée à l'école de Beaufort, ce afin de ne pas surcharger les classes d'Arêches à plusieurs niveaux,
- Bilan satisfaisant de la journée des associations le 17 juin à Marcôt avec 17 associations du territoire présentes,
- le repas des aînés a réuni 142 personnes autour d'un repas préparé par le Christiania et une animation musicale appréciée,

-Inauguration du cours de tennis rénové et animations prévues le samedi 15 juillet 2023, à l'initiative du tennis club,
- garderie « La Clé des Cimes »: afin de tenter de répondre aux contraintes réglementaires permettant aux parents inscrivant leur enfant en accueil permanent (micro-crèche) de bénéficier des aides de la CAF, une évolution statutaire de l'association est en cours et une réunion est prévue ce vendredi 7 juillet avec la PMI et la CAF. Dans cette attente, le Conseil municipal est sollicité pour reconduire les aides aux familles (au nombre de 8) pour l'été 2023 en augmentant leur montant ce qui implique une aide supérieure du CCAS (+ 3 000 €). Le Conseil (2 contre – 2 abstentions – 12 pour) valide cette proposition.

Le Maire,



Roche

**LES PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL AURONT LIEU LES
LUNDI 7 AOUT 2023 LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**